

E			
D			
C			
B	12/2021	Pièces complémentaires	CP
A	09/2021	1ère émission	CP
IND	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	DESS VISA CONTR

PERMIS D'AMENAGER "ROC DE MAJORQUE" COMMUNE DE LLUPIA (66)

MAITRES D'OUVRAGE
SAS LLUPIA AMENAGEMENT
 1066 Avenue Ecole - 66 000 Perpignan
 tel : 04 68 50 09 00 - Mail : angelotti.perpignan@angelotti.fr

MAITRE D'OEUVRE
AGENCE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
ARCHI CONCEPT
 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 Perpignan
 tel : 04 68 34 59 42 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr

BUREAU D'ETUDES VRD
RTI
 2 Boulevard Henri Poincaré - 66 100 Perpignan
 tel : 04 68 66 57 72 - Mail : ri.adam@orange.fr

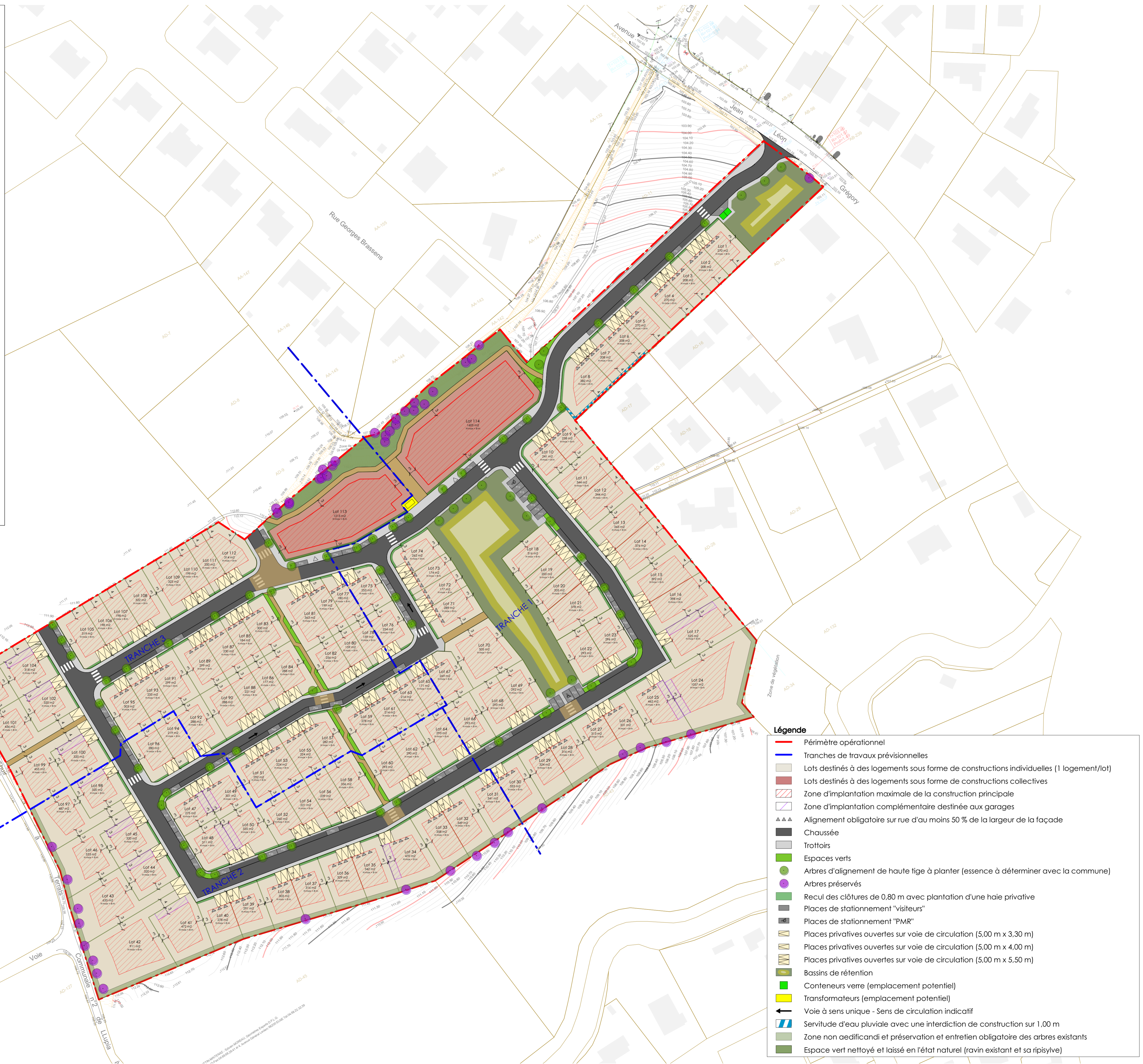
BUREAU D'ETUDES HYDRAULIQUE
CIEEMA
 5 traverse de Balvas - 66 600 Cazes-de-Pène
 tel : 06 07 50 17 82 - Mail : cieema66@gmail.com

BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT
CRB ENVIRONNEMENT
 5 allée des Villas Amiel - 66 000 Perpignan
 tel : 04 68 82 62 60

BUREAU D'ETUDES GEOMETRES EXPERTS
SCP CRETIN-MAITENAZ MOREAU
 102 avenue Alfred Kastler - 66 100 Perpignan
 tel : 04 68 68 28 40 - mail : dmcreto@orange.fr

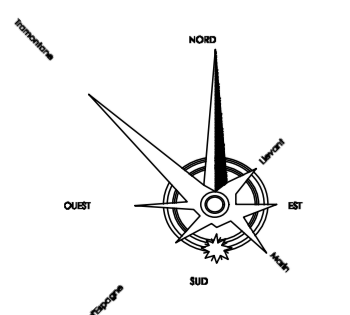
PA4 - PLAN DE COMPOSITION

EMETTEUR	N° D'AFFAIRE	PHASE D'ETUDE	ECHELLE	FORMAT	NUMERO	INDICE
ARC	21958	PA	1/750	A1	4	B



Légende

- Périmètre opérationnel
- Tranches de travaux prévisionnelles
- Lots destinés à des logements sous forme de constructions individuelles (1 logement/lot)
- Lots destinés à des logements sous forme de constructions collectives
- Zone d'implantation maximale de la construction principale
- Zone d'implantation complémentaire destinée aux garages
- ▲▲▲ Alignement obligatoire sur rue d'au moins 50 % de la largeur de la façade
- Chaussée
- Trottoirs
- Espaces verts
- Arbres d'alignement de haute tige à planter (essence à déterminer avec la commune)
- Arbres préservés
- Recul des clôtures de 0,80 m avec plantation d'une haie privative
- Places de stationnement "visiteurs"
- Places de stationnement "PMR"
- Places privatives ouvertes sur voie de circulation (5,00 m x 3,30 m)
- Places privatives ouvertes sur voie de circulation (5,00 m x 4,00 m)
- Places privatives ouvertes sur voie de circulation (5,00 m x 5,50 m)
- Bassins de rétention
- Conteneurs verre (emplacement potentiel)
- Transformateurs (emplacement potentiel)
- Voie à sens unique - Sens de circulation indicatif
- Servitude d'eau pluviale avec une interdiction de construction sur 1,00 m
- Zone non aedificandi et préservation et entretien obligatoire des arbres existants
- Espace vert nettoyé et laissé en l'état naturel (ravin existant et sa ripisylve)



Les surfaces de lots sont données à titre indicatif et ne seront définitives qu'après bornage des lots réalisés par le géomètre expert